

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1287

15 juin 2011

SOMMAIRE

A-Cars S.à.r.l.	61776	Exclusive Color S.à r.l.	61730
Alkor Investment S.A.	61736	Expert & Partners Consulting S.à r.l.	61774
ALM Luxembourg Finance S.à r.l.	61742	Fabico S.A.	61733
Arctic Finance S.A.	61766	Ferdelux S.à r.l.	61775
Bain Capital SHIP S.à r.l.	61759	Fermé-Lux s.à r.l.	61774
Cem Lux S.à r.l.	61732	Festivitas S.A.	61775
Chablis S.A.	61736	Finance Solutions S.à r.l.	61758
Courtal	61740	Fincoil Investissement S.A.	61776
CPI GH Portfolio S.à r.l.	61741	Finmeccanica Finance S.A.	61776
Création d'Ambiances S.à r.l.	61740	Fitness Balance Sàrl	61752
Davy SA	61741	Foyer International S.A.	61746
D. Bogaerts & Cie	61741	G.B. Finlux S.A.	61776
Diadeis Benelux S.A.	61741	Jocar Holding S.A.	61742
Dobao s.à r.l.	61742	Kaytwo S.à r.l.	61746
Dropal S.A.	61742	Loubard S.A.	61749
Dutch Investment S.A.	61748	LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	
Dutch Investment S.A.	61746	61749
D.V. Lux	61733	Manwin Mainstream Sàrl	61752
East West European Staffing S.A.	61749	Marena S.A.	61774
East West European Staffing S.A.	61749	Mason S.A.	61758
East West European Staffing S.A.	61758	Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co.	
East West European Staffing S.A.	61757	S.à r.l.	61767
EFS India S.à r.l.	61759	Permira SCF Feeder S.C.A.	61736
Espace Events & Communication S.à r.l.		Probatival	61767
.....	61766	Rebend Investments Lux S.à r.l.	61758
Estrella S.A.	61766	Treveria Forty-Four S.à r.l.	61757
Euro-Shopping, s.à r.l.	61766	Treveria Forty-Three S.à r.l.	61775
Euro-Shopping, s.à r.l.	61774		

Exclusive Color S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.061.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- NURDOS S.A., dont le siège social est à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.420

2- Monsieur Ghislain SALVALAGGIO, né à Mont-Saint-Martin (France), le 9 février 1957, demeurant à F-54430 Rehon, 6, rue Jean Feuillette

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexée au présents acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendées ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "EXCLUSIVE COLOR S.à r.l.", (ci-après la "Société").

Art. 3. Le siège social est établi à dans la Commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La Société a pour objet le commerce tant de détail que de gros, ainsi que toutes formations y relatives, tant directement qu'indirectement par des sociétés affiliées ou par des tiers:

- de peintures, laques et leurs accessoires;
- d'outillage pour travail de carrosserie; et
- de systèmes colorimétriques et de tout ce qui appartient à ce secteur.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en

demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la Société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession de parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la Société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de la nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la Société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand - Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que ce fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre, au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- NURDOS S.A., quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99 parts sociales
- Mr Ghislain SALVALAGGIO, une part sociale	1 part sociale
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces à hauteur de douze mille cinq cents euros (12 500,- EUR), de sorte que ladite somme de se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément;

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Ghislain SALVALAGGIO, préqualifié, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-4940 Bascharage, 124, rue de Luxembourg

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2011. Relation GRE/2011/1203. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011049691/144.

(110055228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Cem Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.035.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 14 avril 2011 que:

Alberto Mezzini, demeurant à Monghidoro (BO), Via della Scaletta n° 16 - I40063, détient 1.250 parts sociales de CEM LUX S.à.r.l.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053634/13.

(110060463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

D.V. Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 97, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 119.049.

—
AUFLÖSUNG

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 10. März 2011

Es wurde u.a. folgendes beschlossen:

- Die Außerordentliche Generalversammlung erklärt, dass alle Liquidationsmaßnahmen abgeschlossen sind und dass die Gesellschaft sämtliche Aktivitäten eingestellt hat. Die Generalversammlung beschließt somit die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.
- Sämtliche Bücher sowie Sozialdokumente, während fünf Jahren, am früheren Gesellschaftssitz aufzubewahren. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 26. April 2011.

Für D.V. LUX

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschriften

Référence de publication: 2011058571/22.

(110064298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Fabico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 140.941.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of March.

M^e Before Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "FABICO S.A.", with registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, under the number 140.941, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 31st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2179 of September 8th, 2008. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is opened by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Michal WITTMANN, director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Creation of two categories of Directors and amendment of the first sentence of article 9 and of article 13 of the articles of association.

2.- Statutory appointments

3.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create two (2) categories of Directors and to amend the 1st sentence of article 9 and article 13 of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 9. (1st sentence).** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who may be divided into class A directors and class directors B, who need not be shareholders of the Company.»

« **Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case of existence of Class A directors and Class B Directors, the Company will be bound by the joint signature of a Class A Director and a Class B Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.»

Second resolution

The meeting confirms as Class B Directors:

a) Mr Michal WITTMANN, company's director, born in Sokolov, (former Czechoslovakia), on the 4th of February 1950, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

b) Mr Marc SCHINTGEN, economist, born in Luxembourg, on the 9th of March 1965, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

c) Mr Ingor MEULEMAN, private employee, born in Ninove, (Belgium), on the 28th November 1968, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Their mandates of the directors will expire at the end of the general annual meeting in the year 2016.

Third resolution

The meeting appoints as Class A Director: Mrs Natalja GOSSSEN, director, born in Nadarowka (Kazakhstan) on the 11th May 1981, residing in D-54534 Großlittgen, AufM Bocksbart 7.

Her mandate will expire at the end of the general annual meeting in the year 2016.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 1.000,-EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FABICO S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2179 du 8 septembre 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michal WITTMANN, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.-. Création de deux catégories d'administrateurs et modification de la première phrase de l'article 9 et de l'article 13 des statuts.

2.- Nominations statutaires

3.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

D'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs et de modifier la première phrase de l'article 9 et l'article 13 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. (1^{ère} phrase).** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui peuvent être divisé en administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.»

« **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

En cas d'existence d'administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B, la société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Deuxième résolution

L'assemblée confirme aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

a) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de société, né à Sokolov, (ancienne Tchécoslovaquie), le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

b) Monsieur Marc SCHINTGEN, économiste, né à Luxembourg, le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

c) Monsieur Ingor MEULEMAN, employé privé, né à Ninove, (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

Madame Natalja GOSSSEN, directrice, née à Nadarowka (Kazakhstan), le 11 mai 1981, demeurant à D-54534 Großlittgen, AufM Bocksbart 7.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Michal WITTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2011. Relation GRE/2011/1269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049696/142.

(110055857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Alkor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.172.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 13. April 2011, eingetragen in Luxemburg A.C., am 21. April 2011, LAC/2011/18461, dass die Aktionäre der Aktiengesellschaft «ALKOR INVESTMENT S.A.», in Liquidation, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 22. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 180 vom 28. Januar 2011, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 157.172, beschlossen haben, die Liquidation der Gesellschaft zu schließen.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. April 2011.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der Dauer von minimum fünf Jahren am Sitz der aufgelösten Gesellschaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg aufbewahrt bleiben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Mai 2011.

Référence de publication: 2011059004/20.

(110067008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Chablis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053637/9.

(110060314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Permira SCF Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.616.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Permira SCF Feeder S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.616, incorporated by a notarial deed drawn up on 4 November 2010 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2705 of 9 December 2010.

The articles of association (the "Articles") have been amended by a deed of the same notary on 6 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 232 of 4 February 2011. (the "Company").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

i. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the undersigned notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in varietur* by the Appearing Shareholders represented at the meeting by proxy-holders, the notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

ii. The attendance list shows that shareholders holding the three million one hundred thousand (3,100,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

iii. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) To change the end of the financial year from 30th June to 31st December.
- 2) Change of the date of the annual general meeting.
- 3) Subsequent amendment of articles 17 and 24.1 of the Articles of Incorporation.
- 4) Rectification of some minor errors in the deed of Incorporation.
- 5) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to change the end of the financial year from 30th June to 31st December, so that the present financial year which began on the date of its incorporation shall end on 31st December 2011.

As a consequence Article 24.1. of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording:

“**24.1.** The Company’s financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the 31st December 2011 (all dates inclusive).”

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to change of the date of the annual general meeting to the month of May at the same date and hour.

As a consequence Article 17. of the Articles of Incorporation is amended to give it the following wording:

“ **17. Annual general meeting.**

17. The annual general meeting of the Shareholders (the "AGM") will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day of May at 2 pm. If that day is a public holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.”

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to rectify some minor errors in the deed of Incorporation in the following manner.

- in Article 5.1.2: the mention “commanditaire” is replaced by the mention “commandité” in the English Version and in the French Version the words «ou action de commanditaire» are deleted.

As a consequence Article 5.1.2. shall read as follows:

In its English Version:

“ **5.1.2.** one (1) unlimited share or action de commandité ("Unlimited Share").”

In its French Version:

5.1.2. une (1) action de commandité ("Action de Commandité"),

- an article 8.3 is added in the French Version with the following wording:

« **8.3.** En cas de révocation, dissolution ou incapacité légale d’agir, du Gérant, la Société sera considérée comme dissoute automatiquement.»

Article 8.3 of the French Version becomes Article 8.4

- in Article 15.4. the reference to Article 15.5. is replaced by a reference to Article 15.6. in both English and French versions:

In its English Version:

“ **15.4.** A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one other Supervisory Board Member at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Supervisory Board Members are physically present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting held under Article 15.6. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.”

In its French Version:

«Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (et uniquement) afin qu'il agisse comme son représentant (un "Représentant du Membre du Conseil de Surveillance") lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance pour participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut agir en tant que représentant pour plus d'un Membre du Conseil de Surveillance lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance à condition que (sans préjudice de toutes exigences de quorum) au moins deux Membres du Conseil de Surveillance sont présents physiquement lors de la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en personne ou participent en personne à la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en vertu de l'Article 15.6. En cas d'égalité des voix, le Président aura une seconde voix ou une voix prépondérante.»

Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900,-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholders of the Appearing Shareholders, who are known to the notary by their names, first names, civil status and residence, the proxyholders of the Appearing Shareholders, the notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Permira SCF Feeder S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.616, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2705 du 9 décembre 2010.

Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 232 du 4 février 2011 (la "Société").

L'assemblée choisit comme président Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

i. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires Comparants, le notaire instrumentant, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les Actionnaires Comparants représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec cet acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant les trois millions cent mille (3.100.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre

du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre.
- 2) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 3) Modification subséquente des articles 17 et 24.1 des statuts.
- 4) Rectification de petites erreurs dans l'acte de constitution.
- 5) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de changer la fin de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le jour de sa constitution se terminera le 31 décembre 2011.

En conséquence l'article 24.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **24.1.** L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, étant entendu, qu'en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011 (toutes dates incluses).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au mois de mai à la même date et heure.

En conséquence l'article 17. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires (l' "AGA") se tiendra dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de rectifier de petites erreurs dans l'acte de constitution de la manière suivante:

- À l'article 5.1.2: la mention "commanditaire" est remplacée par la mention "commandité" dans les versions anglaise et française et dans la version française les mots «ou action de commanditaire» sont supprimées.

En conséquence l'article 5.1.2. aura désormais la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

“ **5.1.2.** one (1) unlimited share or action de commandité ("Unlimited Share").”

Dans sa version française:

« **5.1.2.** une (1) action de commandité ("Action de Commandité")»

- un article 8.3 est ajouté dans la version française avec la teneur suivante:

« **8.3.** En cas de révocation, dissolution ou incapacité légale d'agir, du Gérant, la Société sera considérée comme dissoute automatiquement.»

L'article 8.3 de la version française devient l'article 8.4

- A l'article 15.4. la référence à l'article 15.5. est remplacée par une référence à l'article 15.6. dans les versions anglaise et française:

Dans sa version anglaise:

“ **15.4.** A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one other Supervisory Board Member at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Supervisory Board Members are physically present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting held under Article 15.6. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.”

Dans sa version française:

«Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (et uniquement) afin qu'il agisse comme son représentant (un "Représentant du Membre du Conseil de Surveillance") lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance pour participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut agir en tant que représentant pour plus d'un Membre du Conseil de Surveillance lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance à condition que (sans préjudice de toutes exigences de quorum) au moins deux Membres du Conseil de Surveillance sont présents physiquement lors de la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en personne ou participent en personne à la Réunion du Conseil de Surveillance tenue en vertu de l'Article 15.6. En cas d'égalité des voix, le Président aura une seconde voix ou une voix prépondérante.»

Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux mandataires des Actionnaires Comparants, qui sont connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les mandataires des Actionnaires Comparants, le notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2011 LAC/2011/14967 Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011048201/204.

(110054453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Courtal, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.262.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2010

Quatrième Résolution: Nomination statutaires

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS, 10a, Rue Henri M. Schnadt L – 2530 LUXEMBOURG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011.

Référence de publication: 2011053639/12.

(110060125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Création d'Ambiances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 18, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 116.569.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053640/9.

(110060102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

D. Bogaerts & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 143.496.

Il est porté à la connaissance de tiers que Madame Wendy VERELST, demeurant au 211 Duffelsesteenweg, B-2550 Kontich, a transféré 499 parts sociales commanditaires de la société émarginée à Monsieur David BOGAERTS, demeurant au 211 Duffelsesteenweg, B-2550 Kontich, en date du 23 janvier 2011.

Référence de publication: 2011053642/10.

(110060461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Davy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.868.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVY S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011053644/11.

(110060457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

CPI GH Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.717.

Extrait des résolutions des associés du 21 Septembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Michael Astarita en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 14 avril 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011055272/18.

(110061505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Diadeis Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 49.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011053647/12.

(110060304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Dobao s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.444.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053648/10.

(110060674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DROPAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011053650/11.

(110060268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Jocar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 65.123.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2010

- Suite aux élections statutaires, l'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de M. René FALTZ, né le 17.08.1953 à Luxembourg et de M. Tom FELGEN, né le 14.12.1971 à Luxembourg, demeurant tous deux au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme M. Laurent BARNICH, né le 02.10.1979 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, en remplacement de M. Nico KRUCHTEN décédé.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire de la société Luxembourg OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, RCS Luxembourg B 22 206.

L'Assemblée donne au Commissaire la mission spéciale de statuer sur les comptes des exercices 2007, 2008 et 2009.

- Les mandats d'Administrateur et de Commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011057194/21.

(110064148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

ALM Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.309.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.616,

hereby represented by Hida Ozveren, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of ALM Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.309, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), of 31 march 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 985 of 11 May 2010 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to two million twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,012,500.-) represented by two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue two million (2,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder or resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of two million (2,000,000) newly issued shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.616 ("ALM Holdings") by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) ALM Holdings holds against Mr. Alexandre Machkevitch, residing at parcel 120, block 6916, Herbert Samuel St 36-42, Tel Aviv, Israel ("AM"), and to allocate such new shares to ALM Holdings.

4. To amend article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to two million twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,012,500.-) represented by two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue two million (2,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; to two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder or resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared, Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of ALM Holdings, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ALM Holdings, prenamed, to two million (2,000,000) newly issued shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) ALM Holdings holds against AM, and to allocate such new shares to ALM Holdings (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-).

ALM Holdings, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have

been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by ALM Holdings of the Contribution has been given to the Company.

The Company, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 7 March 2011, signed by Mr. Richard Brekelmans, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., and Mr. Alexandre Machkevitch, in their capacity as managers and authorized signatories of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of ALM Holdings as at the date of the Contribution, which declaration of recipient company will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at two million twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,012,500.-), represented by two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (€ 2,800.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour de mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616.

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de ALM Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.309, constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), du 31 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 11 mai 2010 (la "Société"). Les Statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, valablement représentée, ayant reconnu avoir pleine connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) représenté par deux millions douze mille cinq cents (2.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, afin de porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à deux millions douze mille cinq cents (2.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique ou de la résolution de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription à deux millions (2.000.000) de parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de un euro (EUR 1-) chacune par ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616 ("ALM Holdings") par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) que ALM Holdings détient envers M. Alexandre Machkevitch, résidant au Parcel 120, Block 6916, Herbert Samuel ST 36-42, Tel Aviv, Israël ("AM") et allocation de ces nouvelles parts sociales à ALM Holdings.

4. Modification de l'article 5.1. des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées aux points 1) à 3).
a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1-) chacune à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) représenté par deux millions douze mille cinq cents (2.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1-) chacune, afin de porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à deux millions douze mille cinq cents (2.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique ou de la résolution de l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

A comparu Hida Ozveren, susnommée, agissant en sa capacité d'agent dûment autorisé et avocat de fait de ALM Holdings, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée.

La comparante déclare souscrire au nom de et pour le compte de ALM Holdings, susnommé, à deux millions (2.000.000) de parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer entièrement toutes ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) qu'ALM Holdings détient envers AM et d'allouer ces nouvelles parts sociales à ALM Holdings ("Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant total net de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

ALM Holdings, représenté par son mandataire dûment nommé, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport à ALM Holdings a été donnée à la Société.

La Société, agissant par le biais de son mandataire dûment nommé, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport ("Declaration of Recipient Company") établie et signée le 7 mars 2011 par M. Richard Brekelmans, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et M. Alexandre Machkevitch, en leur qualité de gérants et de signataires autorisés de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de ALM Holdings en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique DECIDE de modifier 'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais a teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) représenté par deux millions douze mille cinq cents (2.012.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toute souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la comparante, connue du notaire de par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Ozveren, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: EAC/2011/3583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011049154/187.

(110054610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Dutch Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.004.

—
Extrait de résolution prise par le conseil d'administration, en date du 6 avril 2011:

- nomination de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 30 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053651/11.

(110060658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Foyer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 53.682.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mars 2011 que Messieurs André BIRGET, Philippe BONTE, Jean-Louis COURANGE, Michel JANIAC, Marc LAUER et François TESCH ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Monsieur François TESCH a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011053681/15.

(110060422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Kaytwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.636.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.000.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Banque Havilland S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered under the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.029, duly represented by Mrs Venetia LEAN (COO) and Mr Jean-François WILLEMS (CFO) (the Sole Shareholder), here represented by Mr Kristian JENSEN, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on March 30th, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Kaytwo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.000, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 4th July, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations N° 1885 dated September 5th, 2007, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1278, dated May 26th, 2008 (the Company).

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 7,636,200 (seven million six hundred thirty-six thousand two hundred euro), represented by 76,362 (seventy-six thousand three hundred and sixty-two) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, by an amount of EUR 8,000,000 (eight million euro) to an amount of EUR 15,636,200 (fifteen million six hundred thirty-six thousand two hundred euro), represented by 156,362 (one hundred fifty-six thousand three hundred and sixty-two) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, by way of the issuance of 80,000 (eighty thousand) new shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each (the New Shares).

Second resolution

All the New Shares issued have been fully subscribed and paid up by the Sole Shareholder in cash so that the amount of EUR 8,000,000 (eight million euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 156,362 (one hundred fifty-six thousand three hundred and sixty-two) shares of the Company.

Third resolution

Further to the share capital increase decided in the first resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 15,636,200 (fifteen million six hundred thirty-six thousand two hundred euro) represented by 156,362 (one hundred fifty-six thousand three hundred and sixty-two) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 3,800 (three thousand eight hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Banque Havilland S.A., une société constituée d'après les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.029, dûment représentée par Madame Venetia LEAN (COO) et Monsieur Jean-François WILLEMS (CFO) (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Kristian JENSEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 mars 2011.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Kaytwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.000, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1885 du 5 septembre 2007, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1278 du 26 mai 2008 (la Société).

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 7.636.200 (sept millions six cent trente-six mille deux cents euros), représenté par 76.362 (soixanteseize mille trois cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, par le biais d'une augmentation de à un montant de EUR 15.636.200 (quinze millions six cent trente-six mille deux cents euros), représenté par 156.362 (cent cinquante-six mille trois cent soixante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, par voie d'émission de 80.000 (quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Deuxième résolution

Toutes les Nouvelles Parts Sociales émises ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique de sorte que la somme de EUR 8.000.000 (huit millions d'euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient toutes les 156.362 (cent cinquante-six mille trois cent soixante-deux) parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 15.636.200 (quinze millions six cent trente-six mille deux cents euros) représenté par 156.362 (cent cinquante-six mille trois cent soixante-deux) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 3.800 (trois mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Jensen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. LAC/2011/16094. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011049777/114.

(110055896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Dutch Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053652/9.

(110060659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

East West European Staffing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.853.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053656/9.

(110060032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

East West European Staffing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.853.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053657/9.

(110060033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Loubard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 19 avril 2011 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Pour LOUBARD S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2011057215/21.

(110064245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.151.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 31 March 2011,

AND

Shining Nova 4 Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 31 March 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated "LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.340, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 19 December 2007, published with *Mémorial C, Recueil Sociétés et Association* under number 358 on 12 February 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 18 November 2010, published with *Mémorial C, Recueil Sociétés et Association* under number 2854 on 29 December 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,199,750 (one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR48,000 (forty-eight thousand euro) to an amount of EUR1,151,750 (one million one hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro) by the cancellation of 384 (three hundred eighty-four) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,199,750 (one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty euro), represented by 9,597 (nine thousand five hundred ninety-seven) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR48,000 (forty-eight thousand euro)

to an amount of EUR1,151,750 (one million one hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro), represented by 9,213 (nine thousand two hundred thirteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 384 (three hundred eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR48,000 (forty-eight thousand euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 9,213 (nine thousand two hundred thirteen) ordinary shares and Shining Nova 4 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,151,750 (one million one hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro), represented by 9,213 (nine thousand two hundred thirteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 mars 2011.

ET

Shining Nova 4 Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 31 mars 2011.

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.340 ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 19 décembre 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 358 le 12 février 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt daté du 18 novembre 2010, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2854 le 29 décembre 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR1.199.750 (un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR48.000 (quarante-huit mille euros) à un montant de EUR1.151.750 (un million cent cinquante et un mille sept cent cinquante euros) par voie d'annulation de 384 (trois cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées et nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.199.750 (un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros), représenté par 9.597 (neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais d'une réduction de EUR48.000 (quarante-huit mille euros)

à un montant de EUR1.151.750 (un million cent cinquante et un mille sept cent cinquante euros), représenté par 9.213 (neuf mille deux cent treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 384 (trois cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 9.213 (neuf mille deux cent treize) parts sociales ordinaires et Shining Nova 4 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme EUR1.151.750 (un million cent cinquante et un mille sept cent cinquante euros), représenté par 9.213 (neuf mille deux cent treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. LAC/2011/16101. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011049810/148.

(110055805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.627.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

Le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 14 décembre 2010, au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Fitness Balance S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011053673/14.

(110060094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Manwin Mainstream Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.017.

STATUTES

In the year two thousand and eleven,

On the second day of February,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"MANWIN INTERNATIONAL SARL", a limited liability company under Luxembourg laws, having its registered offices at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 158.298, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 2nd February 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the corporation is to provide information technology (IT) services, including website management.

The corporation may acquire and manage all intellectual property rights (patents, etc.) and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may also take participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and manage, control and develop such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will have the name "MANWIN MAINSTREAM SARL".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twenty five thousand euro (EUR 25,000.00) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December 2011.

Subscription

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration:
 - Mr. Charles EMOND, tax advisor, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.The company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.
- 2) The address of the corporation is fixed at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le deux février,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

“MANWIN INTERNATIONAL SARL”, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.298,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 02 février 2011,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La loi”), ainsi que par les statuts de la société (ci-après “Les statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet de fournir des services liés aux technologies informatiques, en ce compris la gestion de sites internet.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (brevets, etc.) et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination “MANWIN MAINSTREAM SARL”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions générales

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décision de l'associé unique

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la société est fixée au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2011. Relation: EAC/2011/1725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011048154/238.

(110054184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

East West European Staffing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.853.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053658/9.

(110060034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Treveria Forty-Four S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.708.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058722/23.

(110064970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Rebend Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.664.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie A de la Société a changé:
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

Rebend Investments Lux S.à r.l.

Sophie Van Oosterom / Moshe Ritblat

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011055157/17.

(110061227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

East West European Staffing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.853.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053659/9.

(110060035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Mason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 96.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 Décembre 2010

L'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Les mandats des administrateurs Sean O'Brien et Murette O'Rourke sont prorogés avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- La nomination comme administrateur de madame Shaunette O'Brien avec adresse, 37 rue du X Octobre à L-7243 Bereldange. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.
- L'acceptation de la démission de l'administrateur Willy Amper avec effet immédiat.
- Le mandat du commissaire aux comptes Alzette International Limited est prorogé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Mason S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011059158/20.

(110066765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Finance Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 270.125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 101.199.

En date du 29 avril 2011, l'associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Henry de Courtois, avec adresse au 4, rue de Saussure, F-75017 Paris, France, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Loic Louvel, avec adresse au 22, rue de Sèvres, F-92100 Boulogne-Billancourt, France, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Jean-Louis Camuzat, avec adresse au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Laurent Abensour, avec adresse au 44, avenue de la Villégiature, F-93140 Bondy, France, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Monsieur Jean-Louis Camuzat

Monsieur Laurent Abensour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011059083/25.

(110066607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

EFS India S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFS INDIA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011053660/11.

(110060578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Bain Capital SHIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 158.673.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Bain Capital WP Integral L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnership in Cayman Islands under number WK-43383,

here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 February 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Bain Capital SHIP S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 31 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty million one hundred and eight thousand British Pounds (GBP 20,108,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) up to twenty million one hundred and twenty thousand British Pounds (GBP 20,120,000.-), by the issue of twenty million one hundred and eight thousand (20,108,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.-) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in kind.

Subscription

Bain Capital WP Integral L.P., prenamed, has declared to subscribe for the New Shares and to pay them up by means of a contribution in kind consisting in two hundred and one million fifty-eight thousand three hundred and sixty-seven (201,058,367) shares (the "Contributed Shares") of Ship Investor & Cy S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.897, for a total amount of two hundred and one million fifty-eight thousand three hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 201,058,367.-) (the "Contribution").

The total Contribution for the New Shares in the amount of two hundred and one million fifty-eight thousand three hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 201,058,367.-) is allocated to (i) the share capital of the Company for an aggregate amount of twenty million one hundred and eight thousand British Pounds (GBP 20,108,000.-) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of one hundred and eighty million nine hundred and fifty thousand three hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 180,950,367.-).

The above Contribution has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the Contribution is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares.

Evidence of the transfer of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said valuation report and contribution agreement, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The shareholder decides to create ten (10) classes of shares referred to as (i) the ordinary shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) the ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) the ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) the ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) the ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) the ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) the ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) the ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) the ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) the ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and to convert the existing twenty million one hundred and twenty thousand (20,120,000) ordinary shares into (i) two million twelve thousand (2,012,000) Class A Shares, (ii) two million twelve thousand (2,012,000) Class B Shares, (iii) two million twelve thousand (2,012,000) Class C Shares, (iv) two million twelve thousand (2,012,000) Class D Shares, (v) two million twelve thousand (2,012,000) Class E Shares, (vi) two million twelve thousand (2,012,000) Class F Shares, (vii) two million twelve thousand (2,012,000) Class G Shares, (viii) two million twelve thousand (2,012,000) Class H Shares, (ix) two million twelve thousand (2,012,000) Class I Shares and (x) two million twelve thousand (2,012,000) Class J Shares.

As a result, Bain Capital WP Integral L.P., prenamed, is holder of (i) two million twelve thousand (2,012,000) Class A Shares; (ii) two million twelve thousand (2,012,000) Class B Shares, (iii) two million twelve thousand (2,012,000) Class C Shares, (iv) two million twelve thousand (2,012,000) Class D Shares, (v) two million twelve thousand (2,012,000) Class E Shares, (vi) two million twelve thousand (2,012,000) Class F Shares, (vii) two million twelve thousand (2,012,000) Class G Shares, (viii) two million twelve thousand (2,012,000) Class H Shares, (ix) two million twelve thousand (2,012,000) Class I Shares and (x) two million twelve thousand (2,012,000) Class J Shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholder decides to amend articles 5, 15, 16 and 17 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty million one hundred and twenty thousand British Pound (GBP 20,120,000.-) represented by twenty million one hundred and twenty thousand (20,120,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each, divided into (i) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) two million twelve thousand (2,012,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no Class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C shares outstanding, (ii) no Class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D shares outstanding, (iii) no Class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E shares outstanding, (iv) no Class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F shares outstanding, (v) no Class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G shares outstanding, (vi) no Class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H shares outstanding, (vii) no Class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I shares outstanding, (viii) no Class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation..

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Bain Capital WP Integral L.P.», un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caymans, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnership in Cayman Islands sous le numéro WK-43383,

ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 février 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Bain Capital SHIP S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 janvier 2011, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt millions cent huit mille Livres Sterling (GBP 20.108.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) à vingt millions cent vingt mille Livres Sterling (GBP 20.120.000), par l'émission de vingt millions cent huit mille (20.108.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en nature.

Souscription

Bain Capital WP Integral L.P., précité, a déclaré souscrire toutes les vingt millions cent huit mille (20.108.000) Nouvelles Parts Sociales et les libérer au moyen d'un apport en nature consistant en deux cent un millions cinquante-huit mille trois cent soixante-sept (201.058.367) actions (les «Actions Apportées») de la société «SHIP Investor & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.673, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour un montant total de deux cent un millions cinquante-huit mille trois cent soixante-sept Livres Sterling (GBP 201.058.367,-) (l'«Apport»).

L'Apport total pour les Nouvelles Parts Sociales s'élevant à deux cent un millions cinquante-huit mille trois cent soixante-sept Livres Sterling (GBP 201.058.367,-) est alloué au (i) capital social de la Société pour un montant total de vingt millions cent huit mille Livres Sterling (GBP 20.108.000,-) et au (ii) compte de prime d'émission de la Société pour un montant total de cent quatre-vingt millions neuf cent cinquante mille trois cent soixante-sept Livres Sterling (GBP 180.953.367,-).

L'Apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Actions Apportées.

Une copie du contrat d'apport mettant en évidence le transfert des Actions Apportées a été remise au notaire instrumentant. Le rapport d'évaluation et le contrat d'apport, signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé décide de créer (10) classes de parts sociales telles que (i) les parts sociales ordinaires de catégorie A (the «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) les parts sociales ordinaires de catégorie B (the «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) les parts sociales ordinaires de catégorie C (the «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) les parts sociales ordinaires de catégorie D (the «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) les parts sociales ordinaires de catégorie E (the «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) les parts sociales ordinaires de catégorie F (the «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) les parts sociales ordinaires de catégorie G (the «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) les parts sociales ordinaires de catégorie H (the «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) les parts sociales ordinaires de catégorie I (the «Parts Sociales de Catégorie I») and (x) les parts sociales ordinaires de catégorie J (the «Parts Sociales de Catégorie J») et de convertir les vingt millions cent vingt mille parts sociales ordinaires existantes en (i) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie J.

Par conséquent, Bain Capital WP Integral L.P., précitée, détient (i) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) deux millions douze mille (2.012.000) Parts Sociales de Catégorie J.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 5, 15, 16 et 17 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est vingt millions cent vingt mille Livres Sterling (GBP 20.120.000), représenté par vingt millions cent mille vingt mille (20.120.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, divisées en (i) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B");

(iii) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C");
(iv) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D");
(v) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E");
(vi) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F");
(vii) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G");
(viii) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H");
(ix) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et
(x) deux millions douze mille (2.012.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2011. Relation: EAC/2011/1993. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011049603/366.

(110055484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Arctic Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.993.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 21.04.2011 geht hervor, dass

1. die Gesellschaft European Consultants (Luxembourg), 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, von ihrem Mandat als Abschlussprüfer der Gesellschaft zurück getreten ist und die Gesellschaft Juria Consulting S.A., mit Sitz in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, zum neuen Abschlussprüfer der Gesellschaft bestellt wurde.

2. die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Anne Huberland, Nicole Reinert und Dr. Claude Schmit, aile mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, sowie des neuen Abschlussprüfers Juria Consulting S.A., vorgeannt, verlängert wurden und anlässlich der Jahreshauptversammlung der Aktionäre des Jahres 2016 enden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 21. April 2011.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2011059288/20.

(110066374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Espace Events & Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Grummelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.995.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053662/10.

(110060600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Estrella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.449.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011053663/10.

(110060145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Euro-Shopping, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 99.733.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053666/10.

(110060638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.695.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 Mars 2011.

En date du 23 Mars 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Pedro Fernandes das Neves, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Mr Stephen Bowater, Chief Financial Officer, né le 22 Juin 1964 à Harefield, ROYAUME-UNI, demeurant professionnellement au 5200 Blazer Parkway, Dublin, Ohio, 43017, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de la classe A:

- Mr Stephen Bowater

Gérant de la classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2011.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2011058698/24.

(110064968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Probatival, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 165, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.885.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Monsieur Christian Nyhus ANDREASEN, demeurant au 28B, rue Muguets, L-2167 Luxembourg,
- Monsieur Mikael SKYLV, demeurant au 69, rue de la Libération, L-5969 Itzig, représenté par Monsieur Christian Nyhus ANDREASEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 mars 2011,
- Monsieur Jan Anton Mathias VIDJESKOG, demeurant au 21, Avenue des Cerisiers, CH-1009 Pully, Suisse, représenté par Monsieur Christian Nyhus ANDREASEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 mars 2011.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les comparantes ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Probatival», société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet de livrer des services de consultation et gestion d'information concernant des données essentielles d'affaires.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Strassen en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,-EUR), représenté par HUIT CENTS (800) parts sociales d'une valeur de CINQUANTE EUROS (50.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les HUIT CENTS (800) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
Jan Anton Mathias VIDJESKOG	15.200,-EUR	304
Mikael SKYLV	15.200,-EUR	304
Christian Nyhus ANDREASEN	9.600,-EUR	192
Total	40.000,-EUR	800

La somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,-EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I Décide de fixer à un (1), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période illimitée:

Monsieur Christian Nyhus ANDREASEN, demeurant professionnellement 165, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le(s) gérant(s) se voit/voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Il Le siège social de la société est fixé au 165, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mr. Christian Nyhus ANDREASEN, with address in 28B, rue Muguets, L-2167 Luxembourg,

- Mr. Mikael SKYLV, with address in, rue de la Libération, L-5969 Itzig, duly represented by Mr. Christian Nyhus ANDREASEN, previously named, by virtue of a proxy dated 23 March 2011 and

- Mr. Jan Anton Mathias VIDJESKOG, with address in 21, Avenue des Cerisiers, CH-1009 Pully, Switzerland, duly represented by Mr. Christian Nyhus ANDREASEN, previously named, by virtue of a proxy dated 23 March 2011.

The proxies will remain annexed to the present deed.

The appearing persons, acting in the above capacity, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "Probatival", société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are provision of information consultation and management services within the field of critical business information.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Strassen.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at FORTY THOUSAND EURO (EUR 40,000.-), and is represented by EIGHT HUNDRED (800) shares of a par value of FIFTY EURO (EUR 50.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the EIGHT HUNDRED (800) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Jan Anton Mathias VIDJESKOG	EUR 15,200.-	304
Mikael SKYLV	EUR 15,200.-	304
Christian Nyhus ANDREASEN	EUR 9,600.-	192
Total	EUR 40,000.-	800

The amount of FORTY THOUSAND EURO (EUR 40,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for an unlimited period:

Mr Christian Nyhus ANDREASEN, with professional address in 165, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 165, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Signé: C. N. ANDREASEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4190. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011044779/356.

(110050752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Euro-Shopping, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 99.733.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053667/10.

(110060648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Expert & Partners Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.720.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053669/9.

(110060589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Fermé-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 160, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.632.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053671/10.

(110060673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Marena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.373.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) *renommés administrateurs*

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) *nommé commissaire aux comptes*

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2017.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059155/25.

(110066951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Treveria Forty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.544.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011058723/23.

(110064971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Ferdelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.345.

—
Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet au 14.04.2011 le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société FERDELUX SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.345

Référence de publication: 2011053674/9.

(110059597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Festivitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 64.098.

—
Le Bilan au 31 Octobre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011053675/10.

(110060047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Fincoil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 84.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053676/9.

(110060425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 15 avril 2011

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, avec effet immédiat, de M. Francesco Moglia demeurant à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg en tant qu'Administrateur de classe A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finmeccanica Finance S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011053677/14.

(110060491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

G.B. Finlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.743.

Le bilan de clôture au 14 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011053684/12.

(110060385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

A-Cars S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 103.878.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05/05/2011.

Pour la société

CFN GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063169/17.

(110069079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.
